

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE



Nomenclature : 3.5
2024/53

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents représentés : 6
Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°12 : Convention d'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit au profit de EUNETWORKS

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la société EUNETWORKS assure, sur une durée de 25 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques de très longue distance et qu'à ce titre la société souhaite implanter des infrastructures composant le réseau sur la parcelle AA 95 au Melchamez appartenant au domaine privé communal.

Compte tenu de ce projet, EUNETWORKS propose à la Ville une convention autorisant la société à implanter sur la parcelle sus nommée l'équipement nécessaire et instaurant une servitude au bénéfice de cette dernière. Le projet de convention joint reprend notamment les droits de servitudes consentis à EUNETWORKS et les droits et obligations du propriétaire.

La Ville souhaite apporter quelques modifications à cette convention pour que la traversée rue Lebas soit réalisée par fusée sans ouverture de la voie et pour que le passage chemin du Melchamez respecte les limites séparatives de la parcelle. Les équipements doivent longer la limite parcellaire en étant implantés à un mètre de cette dernière sans la traverser.

Le considérant, il est proposé au Conseil Municipal de permettre la mise en œuvre de la servitude en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation ainsi modifiée avec EUNETWORKS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit au profit de EUNETWORKS ainsi modifiée.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.